

## **ORDRES DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES**

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- *Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission.*
- *Modification corrélative de l'article (06) des statuts.*
- *Pouvoirs.*

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- *Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2010.*
- *Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.*
- *Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2010.*
- *Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010.*
- *Affectation de résultat de l'exercice 2010.*
- *Distribution de dividendes.*
- *Jetons de présence*
- *Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.*
- *Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.*
- *Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.*
- *Autorisation à la société d'achat et de vente de ses propres actions.*
- *Franchissement de seuil.*
- *Quitus aux membres du Conseil d'Administration.*

# **PROJET DE RESOLUTIONS**

## **PREMIERE RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de cent soixante six millions six cents soixante dix mille (166 670 000) dinars à cent quatre vingt millions trois mille six cent (180 003 600) dinars par voie d'incorporation d'une partie de la prime d'émission d'un montant treize millions trois cent trente trois mille six cent (13 333 600) Dinars.*

*En représentation de l'augmentation de capital par incorporation de réserves, il sera créé treize millions trois cent trente trois mille six cent (13 333 600) actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'Un (1) dinar chacune avec un droit de jouissance à compter du 01/01/2010.*

*Le détachement des droits concernant ces actions gratuites est le 23/06/2011.*

*Les actions sont attribuées aux actionnaires à raison de deux (02) actions nouvelles gratuites pour vingt cinq (25) actions anciennes.*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

*En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi que suit l'article (06) des statuts :*

### **Article (06) nouveau :**

*Le capital social est fixé à la somme de cent quatre vingt millions trois mille six cent (180 003 600) dinars divisé en cent quatre vingt millions trois mille six cent (180 003 600) actions de (01) dinar chacune.*

## **TROISIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Extraordinaire donne le pouvoir au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les opérations d'enregistrement et de publications prévues par la réglementation en vigueur.*

## **PROJET DE RESOLUTIONS**

### **PREMIERE RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de la société Poulina Group Holding, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2010.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes du groupe Poulina Group Holding, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2010.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice 2010 :*

<i>Résultat de l'exercice 2010</i>	<i>59 190 684,291 Dinars</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>780,932 Dinars</i>
<i>Total</i>	<i>59 191 465,223 Dinars</i>
<i>Réserves légales</i>	<i>2 959 573,261 Dinars</i>
<i>Dividendes</i>	<i>28 800 576,000 Dinars</i>
<i>Réserves Spéciales</i>	<i>15 000,000 Dinars</i>
<i>Réserves statutaires</i>	<i>27 416 000,000 Dinars</i>
<i>Report à nouveau</i>	<i>315,962 Dinars</i>

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de vingt huit millions huit cent mille cinq cent soixante seize dinars (28 800 576,000 dt) à titre de dividende soit cent soixante millimes (0,160 dt) par action à payer à partir du 01/07/2011.*

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Quarante mille (40 000) Dinars à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration.*

### **SIXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes tel que prévu par les articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales, approuve toutes les opérations y traduites.*

### **SEPTIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des membres de Conseil d'Administration ci-après désignés pour une période de trois (03) années. Leur mandat prend fin à l'occasion de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.*

- Mr Abdelwaheb BEN AYED*
- Mr Abdelhamid BOURICHA*
- Mr Mohamed BOUZGUENDA*
- Mr Taoufik BEN AYED*
- Mr Maher KALLEL*
- La Société Actis Investment Holdings Limited représentée par Mme Meriem SMIDA*
- Amen Bank représentée par Mr Nabil BEN YEDDER*
- Mr Karim AMMAR*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Mr Salah Meziou et du cabinet Union des Experts Comptables représenté par Mr Mohamed Fessi en tant que Commissaires aux comptes de la société et du groupe Poulina Group Holding. Leur mandat prend fin à l'occasion de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.*

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration de la société d'acheter et de revendre les actions propres de la société constituant son capital social, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler ses cours sur le marché.*

*Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.*

#### **DIXIEME RESOLUTION**

*Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2010.*

#### **ONZIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2010.*